

## Remise en liberté conditionnelle d'un activiste des droits humains au Burundi

PANA, 30 septembre 2014 Bujumbura, Burundi - Le président de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), Pierre Claver Mbonimpa a bénéficié, lundi, d'une remise en liberté conditionnelle après avoir été incarcéré en mai 2014 sous le chef d'accusation "atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat", a-t-on appris de source judiciaire à Bujumbura. La remise en liberté par le tribunal de grande instance de Bujumbura est toutefois assortie de conditions pour M. Mbonimpa qui ne doit pas se déplacer en dehors des limites de la capitale ou encore s'approcher du périmètre immédiat de l'aéroport international de Bujumbura. La grave accusation pour laquelle il est poursuivi est liée à ses déclarations dans les médias sur une présence présumée de jeunes affiliés au parti au pouvoir au Burundi en République démocratique du Congo voisin pour des entraînements paramilitaires à des fins toutefois jusqu'ici inconnues. Le tribunal de grande instance avait mis en liberté la demande de la défense, vendredi dernier, d'une remise en liberté du client «malade» pour qu'il par la suite en revienne libre. Le verdict est toutefois tombé alors que le doyen des défenseurs des droits humains au Burundi séjourne à l'hôpital depuis trois semaines suite à la dégradation de son état de santé consécutive à un aigu dont il souffrait déjà avant prison. Une commission médicale avait conclu sur le mauvais état de santé du vieux défenseur des droits humains de plus de 65 ans, sur réquisition expresse du tribunal de grande instance de Bujumbura. La remise en liberté intervient également après de fortes pressions internes et externes sur le gouvernement burundais pour que M. Mbonimpa soit libéré sans conditions, faute d'éléments probants à charge. Le Parlement de l'Union européenne était allé, le 18 septembre dernier, jusqu'à prendre une résolution qui menaçait le Burundi quelque 432 millions d'euros, si le défenseur des droits humains n'était pas vite relâché et sans conditions. Le président des Etats unis d'Amérique, Barak Obama, avait formulé la même demande de relaxation de M. Mbonimpa en marge de la récente Assemblée générale des Nations Unies à New York. Le gouvernement burundais répondait, la veille encore du verdict, de ces pressions par l'argument de l'indépendance de la magistrature dans le pays et la séparation des pouvoirs. La Société civile burundaise avait fini par instaurer, quant à elle, un «vendredi vert» au cours duquel les membres devaient arborer le vert, la couleur des détenus au Burundi, en guise de solidarité avec le prisonnier. Une pétition au chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, avait également circulé avec près de 20.000 signatures, toujours à l'initiative de la société civile pour presser dans le sens de la libération de M. Mbonimpa, détenteur de nombreux internationaux pour son engagement en faveur des droits humains. S'agissant des allégations qui lui ont valu la prison, les gouvernements burundais et congolais ont eu à le démentir, affirmant qu'il n'y avait pas de traces de présence de jeunes paramilitaires burundais en RD Congo.